

UNE INSTITUTION

UN HOMME

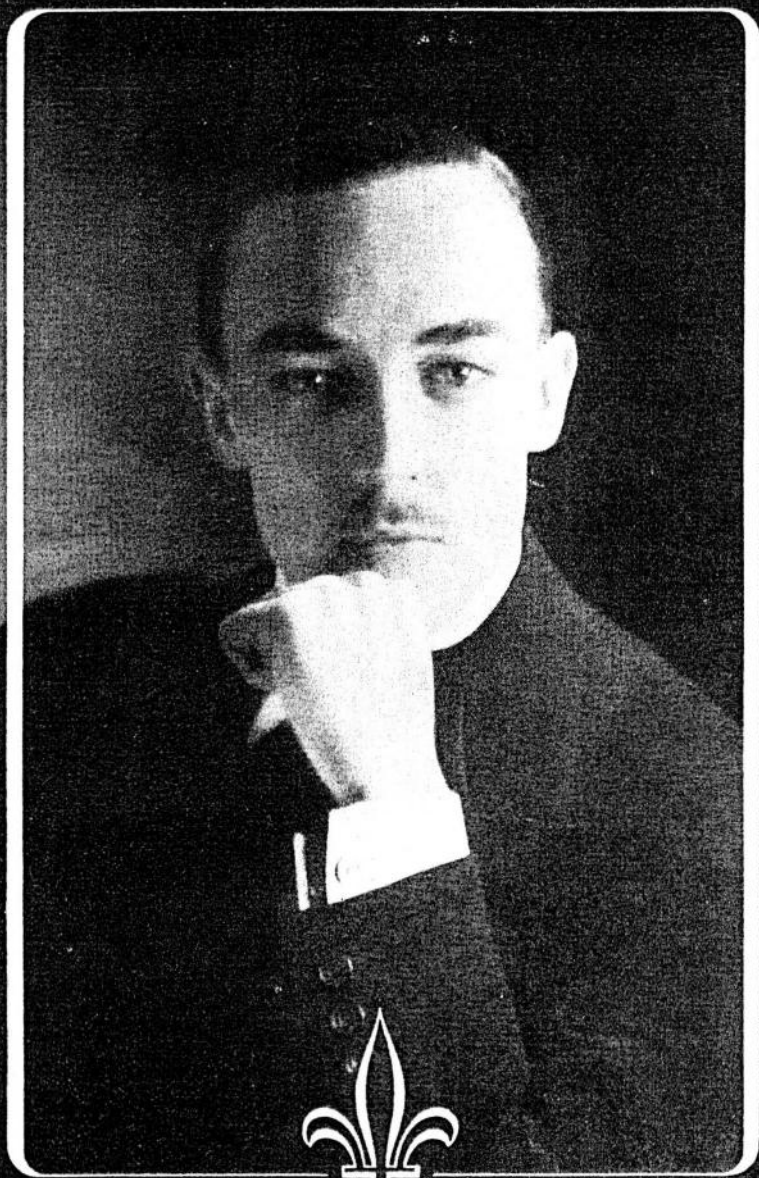


TEXTES
de HENRI, Comte de Paris
et des ROIS DE FRANCE



CENTRE D'ÉTUDES ET DE DOCUMENTATION

9, RUE D'ARTOIS - PARIS-8^e



UNE INSTITUTION

UN HOMME



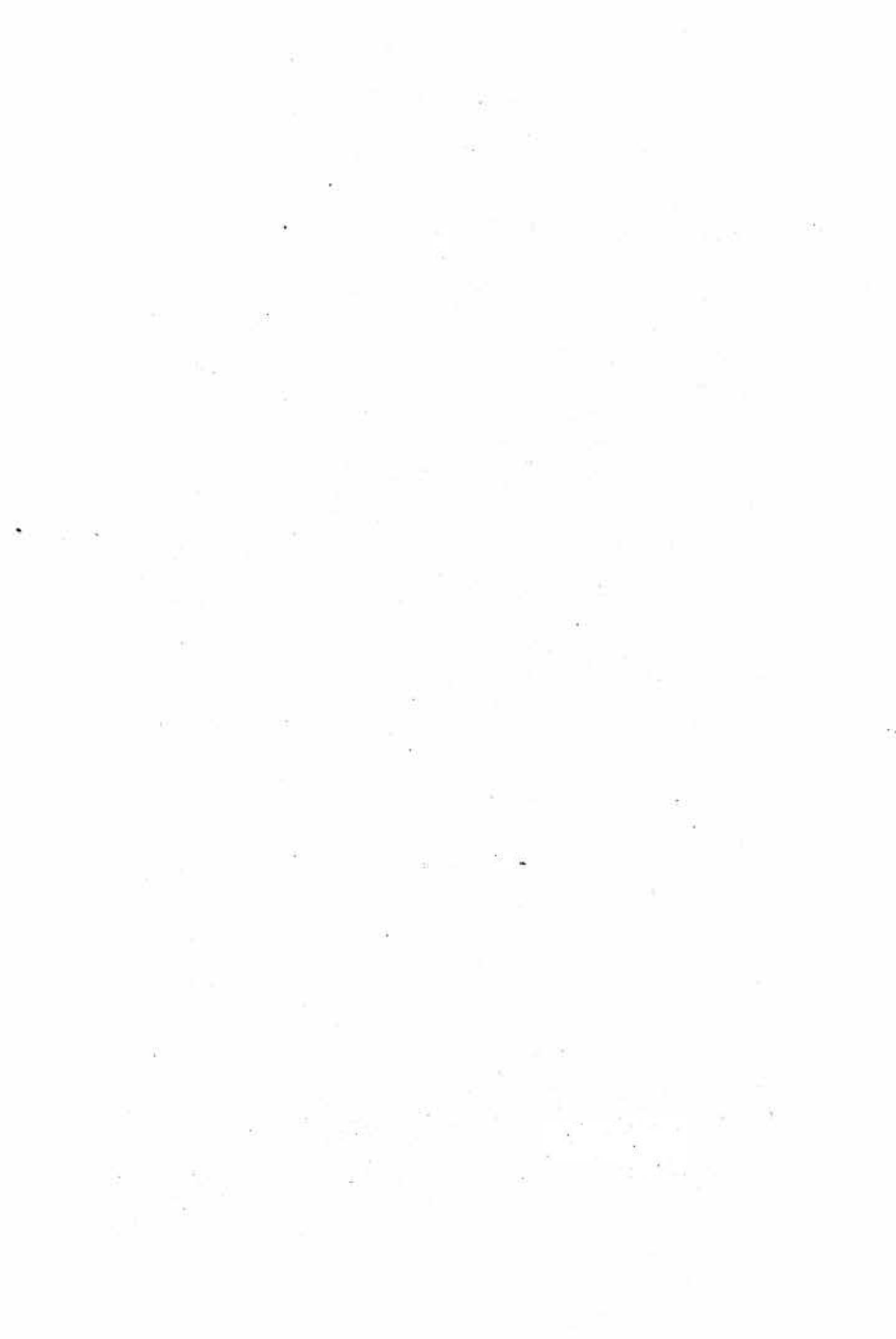
TEXTES

d'HENRI, Comte de Paris
et des ROIS de FRANCE



CENTRE D'ÉTUDES ET DE DOCUMENTATION

9, RUE D'ARTOIS - PARIS-8°



UN HOMME :

HENRI, Comte de Paris

«...J'ai vu Monseigneur Henri, Monseigneur Henri de France, notre dauphin, (car nous avons un dauphin et il y a des Français qui l'ignorent, c'est incroyable !) dans sa simple et charmante villa de Louvain, si pareille à nos demeures familiales. Je le regardais venir à moi, haute silhouette encore un peu frêle, tête droite, et ce regard, plus beau qu'un regard hardi, presque timide à force de franchise et de fierté....» Ainsi s'exprimait Bernanos en 1928, racontant une visite au Prince Henri de Bourbon-Orléans, Comte de Paris, alors dauphin de France. « Je regardais venir à moi ma jeunesse, ma vraie jeunesse, et elle semblait pourtant, ô miracle, monter du fond de l'histoire. C'est qu'elle n'était pas seulement ma jeunesse, mais celle de tous les hommes français, qu'elle était la jeunesse de la France, comprenez-vous ? Notre jeunesse éternelle dont le cher Péguy disait qu'elle réjouissait Dieu.... » (1)

Dix-huit ans ont passé depuis cette rencontre....Né en 1908, à Novion-en-Thiérache, dans l'Ais-

ne, sur cette terre qui de tout temps fit partie des domaines capétiens autour desquels se cristallisa la France, il épousa, dès 1931, sa jeune et gracieuse cousine, la Princesse Isabelle d'Orléans et Bragance. Il se trouve maintenant à la tête d'une famille de dix enfants. L'aînée est la Princesse Isabelle. Puis vient le Prince Henri, né en 1933. Puis Hélène. Puis François. Puis Anne. Puis Diane. Et les deux jumelles, les Princes Michel et Jacques, qui eurent pour parrains et marraines des ouvriers et des paysans de toutes les provinces de France. Puis Claude. Puis Chantal.

Le Prince n'est plus dauphin. La mort, quelques semaines après l'armistice, de son père Jean, Duc de Guise, a fait de lui le Chef de la Maison de France et l'héritier du trône. Notre nouveau dauphin s'appelle aussi Henri. Il n'a que douze ans et il joue comme les enfants de son âge. C'est le premier des fils de Monseigneur le Comte de Paris.

Beaucoup de gens pensent : Voilà un homme jeune, qui a une femme charmante, de beaux en-

(1) GEORGES BERNANOS. Guirlande à la Maison de France. *La Revue Féderaliste*, 1928.

fants et une situation matérielle enviable. C'est un homme heureux.

Eh bien : non.... Il faudrait, pour cela, qu'il se résignât à vivre en grand seigneur exilé. Car il est exilé. A l'âge de quinze ans. parce que son oncle, le Duc d'Orléans, venait de mourir (1926) et que lui devenait de ce fait l'héritier du prétendant au trône, il a dû, avec son père, quitter la France où il avait toujours vécu ; et il n'a jamais pu y revenir depuis, qu'en fraude. Telle était cette « loi d'exil » de la 3^e République qui a l'avantage, il faut l'avouer, en proscrivant les principaux membres de la famille royale, de constituer la plus magnifique reconnaissance de leurs droits que l'on puisse imaginer. « En nous frappant, ils nous désignent » disait un des princes exilés.

Si le Comte de Paris a supporté impatiemment l'exil, on peut penser qu'il a souffert davantage encore de la décadence politique de la France, décadence dont il était bien placé pour apprécier l'étendue. Aussi n'a-t-il cessé de donner des avertissements à l'ensemble des Français d'abord, par ses déclarations et ses articles — ensuite à ses visiteurs, flot pressé de gens de toutes conditions qui l'allaient voir, au Manoir d'Anjou, chez ses parents, aux portes de Bruxelles, ou dans ses propres bureaux à Bruxelles même, ou encore dans son Château d'Agimont, en Belgique, au cœur des sauvages Ardennes, mais si près de la terre de France qu'on pouvait en voir le sol, en entendre les bruits, en respirer le parfum....

Surtout, il a revendiqué hautement le droit de servir la France, à la fois comme chef et comme soldat. Se souvient-on du jour où il vint se poser quelques heures dans un village du Vexin, et put ainsi remettre une déclaration à des journalistes mystérieusement convoqués ? Et de cet autre jour où, de Suisse, il revendiqua pour son Père et pour lui le droit d'exprimer dans sa plénitude la pensée royale ? Se rappelle-t-on tant d'articles et d'interviews ? A-t-on gardé le souvenir de ces écrits : « Essai sur le Gouvernement de Demain », « Programme », « Le Prolétariat » ? Sait-on surtout que le Prince n'a eu ni cesse ni repos que le Gouvernement de la République ait accepté son engagement dans l'armée française au cours de la guerre ? Il ne parvint à ses fins qu'en Mai 1940. Simple soldat dans la Légion Etrangère, les quelques semaines qu'il y passa lui permirent du moins de connaître la rude et simple camaraderie de l'uniforme.... Mais ne connaissait-il pas déjà la communauté française, celui qui a dit : « Je ne conçois la Monarchie qu'avec une base ouvrière et paysanne » ?

Le 25 Août 1940, jour du 670^{me} anniversaire de la mort glorieuse de son ancêtre Saint Louis devant Tunis, par la mort de son Père, le Duc de Guise, le Comte de Paris devenait prétendant au trône de France.

Depuis, il s'est employé de toutes ses forces à limiter l'étendue du désastre et à préparer un avenir réparateur. On l'a vu à Rome comme à Lisbonne et à

Madrid. Il est revenu une fois jusqu'en France, il a parcouru l'Afrique du Nord, il est en liaison étroite avec tous les Etats qui comptent. Personne, sans doute, ne peut dire ce que sera l'évolution des événements au cours des prochains mois. Mais *personne non plus ne peut sérieusement mettre en doute que, le moment venu, l'arrivée du Comte de Paris au pouvoir marquerait le triomphe d'une solution purement française.* Nul de ceux qui sont au courant de « l'affaire d'Alger » (déc. 1942) ne peut le nier (1).

**

Charles Benoist, diplomate et ancien parlementaire converti à la Monarchie, qui fut son précepteur, décrit ainsi le Comte de Paris dans ses « Souvenirs » : « Du type plus Valois que Bourbon, mais Bourbon néanmoins et grand Bourbon, par l'application, la volonté, le désir de savoir, par ce qui, chez un Louis XIV, a composé une conscience de roi sans égale » (2)

Pourtant, ce n'est certes pas de Louis XIV que le Prince se réclame de préférence. Il sait le juste hommage qui lui est dû pour ce qu'il a apporté à la grandeur française. Mais en fait, c'est de son règne que date un certain divorce de la Monarchie et du peuple. Le Comte de Paris parle plutôt de sa dévotion à Saint-Louis, ce chrétien et ce justicier ; — de son admiration pour Louis XI, qui, dans les circonstances les plus critiques, sut tirer d'affaire

son royaume et le laisser finalement agrandi ; — de son amour pour Henri IV qui allia la bravoure, la simplicité et le sens de ce qu'il devait à la dignité de sa couronne, à la tradition du royaume et au repos de ses sujets.

M. Bertrand de Jouvenel, lorsqu'il interviewa le Prince, voilà dix ans, pour *Le Petit Journal*, le vit ainsi : « Un adolescent mince, avec un visage étroit, fin, une moustache presque blonde, des sourcils épais, sombres, et des yeux bleus, très allongés, purs, encadrés de beaux cils.... Il se met à parler, sans faire un seul geste des mains, trouvant ses mots avec une rare facilité.... Il y a une demi-heure, je ne le trouvais guère imposant. Il lui manque cette vigueur de traits et ce magnétisme de dompteur par quoi les chefs fascistes intimident et captivent leurs visiteurs. Maintenant, je m'aperçois que j'ai devant moi le représentant d'une forme d'autorité plus subtile.... » (1)

Complétons ce tableau par les notes d'un journaliste qui l'interrogea pour l'hebdomadaire « Vu » « Tout à l'heure, sur les pelouses déclinantes, le Comte de Paris était un jeune sportif qui se détend (le Prince est un aviateur passionné), à présent, assis à sa table et comme à son poste, il devient tout doucement un chef. La transformation est presque insensible et se traduit par des inflexions plus prononcées de la voix, par des regards plus brefs, par une concentration des gestes.. L'intelligence est hors de question.

(1) Cf. *Centre d'Etudes et de documentation*. Feuille 3 (Verso).

(2) CH. BENOIST. *Souvenirs*. Tome II.

(1) B. DE JOUVENEL. *Petit Journal*. 28 Novembre 1934.

Intelligent, averti, souple et surtout volontaire. Cette volonté, sous des dehors pliants et retenus, m'est apparue à mesure que je l'observais. Elle semble d'autant plus forte qu'elle est plus réservée, plus prudente....» (1)

Nulle description, nulle photographie surtout (le Prince est très difficile à photographier) ne peuvent donner une idée de cette physionomie si noble et si mobile à la fois. Comment cependant ne pas être frappé par la ressemblance de son visage avec effigie que Coysevox nous a laissée du Grand Condé (...« Un jeune prince du sang (royal) qui portait la victoire dans ses yeux », disait Bossuet..)

Quoi d'étonnant à cela : Le Prince descend de ce Condé qui encore adolescent remporta la décisive victoire de Rocroy, il en descend comme il descend de Robert le Fort, ce fondateur de la

race capétienne qui fut tué en 866 alors qu'il repoussait l'envahisseur, de Hugues Capet qui établit définitivement sa postérité sur le trône, de Philippe-Auguste qui vainquit la coalition ennemie à Bouvines grâce au concours simultané de ses chevaliers et de ses communes, de Saint-Louis qui rendait la justice à Vincennes, qui savait que toute justice vient d'En-Haut et qui mourut à Tunis, d'Henri IV, le roi de « la poule au pot », de ces princes d'Orléans, enfin, les fils de Louis-Philippe, qui assurèrent la conquête de l'Algérie que Charles X avait entreprise.

Le sang de tous ces hommes qui réellement « firent la France » coule dans les veines de ce Prince de trente-sept ans, discret, affable, mais qui sait ce qu'il veut et où il va, de ce Prince qui, un jour, Dieu aidant, saura réconcilier les Français avec eux-mêmes et rendre à la France sa place dans le monde.

(1) *Vu*, 27 Mars 1935.

Je ne me prononcerai pas sur le détail. Un Prince qui aurait la prétention de le régler d'avance serait peu de chose. Un Prince qui ne se déclarerait pas sur le principe ne serait rien.

PHILIPPE, DUC D'ORLEANS (+ 1926)

(Lettre du 5 Septembre 1900)

Oncle d'HENRI, COMTE de PARIS.

La Monarchie n'est pas un parti

La Monarchie seule se trouve au-dessus des partis, des intérêts et des puissances, parce qu'elle seule confond son destin avec celui de la Patrie.

En elle seule les Français divisés pourront se reconnaître et oublier pour apprendre à s'unir sur d'autres plans que ceux où ils se combattaient jusque-là.

HENRI, COMTE DE PARIS

(« Voici le Roi »)

Ç'a toujours été le rôle des chefs de partis de faire croire à leurs troupes qu'ils détenaient la vérité et qu'en face il n'y avait que des ennemis à vaincre par tous les moyens.

Et ç'a toujours été le rôle de la Monarchie de dissiper ces légendes intéressées, dangereuses pour la paix publique et la grandeur nationale.

HENRI, COMTE DE PARIS

. . . Je vous appelle comme Français. Je vous somme que vous ayez pitié de cet Etat, de vous-même qui, le saphant par le pied ne vous sauverez jamais que la ruine ne vous en accable . . . Je vous conjure de dissiper les misérables passions de guerre et de violence qui démembreront ce bel Etat et qui . . . nous ensanglantent du sang les uns des autres, qui nous ont tant de fois fait la risée des étrangers et qui à la fin nous feront leur conquête : de quitter, dis-je, toutes nos aigreurs pour reprendre les haleines de paix et d'union, les volontés d'obéissance et d'ordre, les esprits de concorde par lesquels les moindres Etats deviennent puissants Empires . . .

HENRI IV (+ 1610)

La Monarchie n'est pas un parti,

JEAN, DUC DE GUISE (+ 1940)
(Manifeste du 30 Janvier 1933)

Le Roi et le Peuple

Je ne conçois la Monarchie qu'avec une base ouvrière et paysanne.

HENRI, COMTE DE PARIS.

(« Petit Journal », 28 Novembre 1934)

(« Le Mois », Avril 1936)

Que le peuple laborieux comprenne et se rassure. Dans mon exil, j'ai partagé la vie des mineurs, des ouvriers d'usine et des paysans. J'aime les travailleurs et je les connais bien. Je sais leur droiture naturelle, leur méfiance des puissances injustes, leur passion de l'équité.

HENRI, COMTE DE PARIS.

(« Voici le Roi »)

Le but élevé que se propose la Monarchie relativement au problème ouvrier est beaucoup moins d'améliorer le sort du Proletariat que de supprimer les causes de la condition prolétarienne en « incorporant l'ouvrier à la Société ».

HENRI, COMTE DE PARIS.

(Programme, 1938)

Le peuple est, si je puis dire, notre allié naturel. Cette alliance a été vivante et fructueuse puisqu'elle a permis au Roi.. de lutter au cours des siècles contre les féodaux trop puissants et oppresseurs et finalement de les vaincre.

Aujourd'hui la féodalité est rétablie : ce sont les hauts et intangibles seigneurs de la Finance Internationale et les politiciens d'affaires.... l'étatisme envahisseur, l'inquisition du fisc, le favoritisme, la vénalité, la pourriture policière, voilà quelques-uns des résultats de soixante ans de cette oligarchie.

La Monarchie, avec l'aide du peuple, abattra cette nouvelle forme d'oppression, de tyrannie, et l'on pourra alors constater qu'elle est, par excellence, la forme de gouvernement qui respecte le mieux la vie privée et la liberté des personnes.

HENRI, COMTE DE PARIS.

(« 1935 », 6 Mars 1935)

Le pouvoir royal n'existe que " pour la modération, direction, tutelle et protection de tous les Etats du royaume ; spécialement pour la conservation, sublévation et défense de l'Etat commun populaire, qui est le plus faible, le plus humble et plus bas, et moins connaissant de tous les autres Etats, et par ce plus aisé à fouler, opprimer et offenser, et naturellement et raisonnablement a plus grand besoin que tous les autres de bonne garde, support et défense, et singulièrement le pauvre commun peuple de France "

FRANÇOIS 1^{er} (+ 1547)

(Ordonnance de 1523)

Responsabilités de la Démocratie Parlementaire et Républicaine

La démocratie est, par principe, amie du peuple. Mais en pratique, la nature des choses lui interdit cette prétention : en cherchant à égaliser par le bas, elle égalise au plus bas.

La Monarchie se préoccupe avant tout de questions sociales.

Elle constate que la République, régime théoriquement dévoué au bonheur du peuple, est terriblement en retard dans ce domaine. Distribuant des milliards en subventions ou pensions infimes, l'Etat gaspille sa substance et *fabrique de la misère pour l'assister ensuite.*

De régimes de liberté qu'ils étaient naguère, les régimes populaires tendent de plus en plus à devenir des régimes de masse et de dictature.

HENRI, COMTE DE PARIS.

(« La Petite Gironde », 13 Novembre 1935)

Mettre la source de l'autorité dans le hasard des élections, c'est la rendre incertaine, partielle, impuissante.

HENRI, COMTE DE PARIS.

(« Courrier Royal », Février 1940)

Il est des institutions qui corrompent les hommes.

PHILIPPE, COMTE DE PARIS (+ 1894).

Le Roi fera l'Union des Français...

Qu'ils soient de droite ou de gauche, les hommes que la politique a arbitrairement divisés sont — aux yeux de la Monarchie — des Français dignes des mêmes soins.

HENRI, COMTE DE PARIS

(« Voici le Roi »)

La politique royale unira les Français dans leurs cadres naturels, famille, métier, région, alors que les politiciens ont toujours divisé les Français.

HENRI, COMTE DE PARIS

(« Courrier Royal », 10 Septembre 1935)

Décrire la Monarchie comme l'institution théoriquement la meilleure, c'est en montrer seulement l'image rigide et froide.

La Monarchie française est la famille française dirigée par son chef naturel, humain et faillible, comme tout être humain, mais appelé par fonction à conserver l'héritage et à protéger les héritiers.

Le prince et le peuple ont un même but : *un ordre social vraiment humain.*

HENRI, COMTE DE PARIS

(« Candide », 30 Juillet 1936)

L'incertitude règne dans les esprits, aggravée par la crainte de l'anarchie ou de la dictature. Il faut une formule nouvelle, et cette formule c'est la Monarchie.

La Monarchie, juste milieu entre l'autorité et les libertés, doctrine de mesure et de sens humain, peut seule sauver la civilisation.

HENRI, COMTE DE PARIS

(« Le Journal », 20 Juin 1939)

Il ne faut pas être le roi de deux peuples et tous les efforts de mon gouvernement tendent à faire que ces deux peuples, qui n'existent que trop, finissent par en former un seul

LOUIS XVIII (+ 1824)

(Lettre du 29 Janvier 1817)

...et assurera les libertés.

Lorsque les ouvriers de France auront compris ce que veut la Monarchie, c'est elle qu'ils appelleront au secours de leurs libertés menacées.

HENRI, COMTE DE PARIS.

(« Voici le Roi »)

.... La dictature ne peut se maintenir qu'en étouffant les libertés.... La Monarchie entend réaliser exactement l'opposé, parce que sa nature est toute autre. Elle n'est pas issue d'un parti. Son autorité, sa force, viennent, au contraire, de ce qu'elle est au-dessus des partis ou des intérêts privés....

HENRI, COMTE DE PARIS.

(« Voici le Roi »)

C'est au nom de la liberté imaginaire que la nation abusée a chassé la Monarchie.

C'est à cause de ses libertés réelles que le peuple désabusé rappellera le Roi.

HENRI, COMTE DE PARIS.

(Programme, 1938)

La République est l'excès de confiance dans les citoyens — rois — La dictature est l'excès de méfiance vis-à-vis d'eux. Ne pouvant se maintenir que par l'autorité totalitaire, elle supprime les libertés individuelles.

HENRI, COMTE DE PARIS.

(Programme, 1938)

La Monarchie française "est, dans son essence même, une Monarchie tempérée qui n'a rien à emprunter à ces gouvernements d'aventure qui promettent l'âge d'or et conduisent aux abîmes".

HENRI, COMTE DE CHAMBORD (+ 1883)

(1874)

L'union du peuple et du roi a permis à la Monarchie française de déjouer pendant tant de siècles les calculs de ceux qui ne luttent contre le Roi que pour dominer le peuple.

HENRI, COMTE DE CHAMBORD (+ 1883).

(1874)

Le Roi contre le Capitalisme libéral...

Un siècle et demi de régime économique libéral a ravalé le travail au dernier rang : il en a fait le serviteur et l'esclave du capital....

Soumettant le travail de l'ouvrier à la loi de l'offre et de la demande, on l'a abaissé à la condition de simple marchandise.

Rien n'a été fait pour sauvegarder la dignité ouvrière.

Rien non plus pour aider les travailleurs à fonder et à élever une famille.

Ne relevant ni des élections, ni de la presse, la Monarchie est le seul régime indépendant par nature des puissances financières.

Elle est également, le seul régime capable, parce qu'assuré de sa légitimité et de sa durée, de courber sous la loi les puissants intérêts particuliers.

HENRI, COMTE DE PARIS,

(« Voici le Roi »)

Des gouvernements sans vigilance ne s'aperçurent pas que la révolution économique . . . leur créait l'obligation de défendre . . . celui qui, ayant la passion de son sol, incorpore en quelque sorte sa personnalité à la terre contre son écrasement par la fortune anonyme et vagabonde.

PHILIPPE, DUC D'ORLEANS (+ 1926)

(Discours de San Remo, 22 Février 1889)

... et contre l'Etatisme...

Il faut redonner à l'Etat ses véritables fonctions en le débarrassant des autres : faire cesser l'erreur qui a, jusqu'ici, fait confondre la puissance de la collectivité nationale avec la multiplicité de ses fonctions.

L'Etat fort n'est pas et ne peut être l'Etat apte à toutes les tâches. La force ne lui vient que lorsqu'on l'a réintégré dans ses fonctions propres et rendu compétent sans partage dans son ordre.

Un pays ne saurait se prétendre *réellement* libre que si la puissance publique y est réduite au minimum indispensable : sécurité intérieure et extérieure, justice impartiale, finances publiques saines.

Tous les efforts de la Monarchie tendent précisément vers ce but : affranchir les producteurs de l'envahissement des partis politiques également irresponsables.

En un mot, notre première tâche sera de « désétatiser » l'Etat.

L'Etat recouvrera la liberté d'examiner à loisir les problèmes généraux pour lesquels, à l'exclusion de tous autres, il a reçu mission.

HENRI, COMTE DE PARIS.

(« Voici le Roi »)

Les rois ne doivent pas exiger une plus grande étendue de pouvoir que celle qui est nécessaire à l'exécution des lois, au maintien de l'ordre public et à la défense de l'Etat. La liberté doit avoir toute l'extension compatible avec ce même but, car il ne faut jamais oublier que la liberté se perd par une extension immodérée, par la manie des perfectionnements chimériques, dont la poursuite renverse les Etats et amène à sa suite cette formidable anarchie, mère du despotisme.

LOUIS-PHILIPPE (+ 1850)

... pour la Liberté ...

La Monarchie s'est fréquemment alliée au peuple contre le pouvoir des féodaux.

Le Roi a maté les grands en révolte, protégé les communes, conduit lui-même ses armées et tenu très ferme la main de justice.

Aucun changement ne peut être relevé à cet égard depuis les célèbres arbitrages que rendit Saint-Louis à l'aube de la Monarchie jusqu'aux « Grands jours d'Auvergne ».

La formule générale de la politique royale est : en haut, l'autorité, la suppression de l'étatisme, l'arbitrage ; en bas, le maximum de libertés substituées à la « liberté » illusoire et anarchique.

Toute province a ses coutumes, toute ville ses libertés, tout métier son organisation propre. Les individus sont groupés en corps sociaux qui constituent autant de démocraties locales. Chacun de ces corps est, bien entendu, dirigé par ses propres moyens.

De là proviennent la décentralisation, la diversité infinie, la personnalité étonnante de la France d'autrefois.

C'est ainsi que, tout en fédérant la France, la Monarchie, grâce à sa souplesse, conservait les libertés, les créait même....

HENRI, COMTE DE PARIS.

(« Le Proletariat », 1937)

Seule, la Monarchie, fortement ancrée sur ses traditions, investie des plus hautes autorités qui soient au monde, peut, au milieu des difficultés modernes, se permettre sans dommage pour la nation dont elle a la charge, de respecter les libertés acquises et même d'en susciter d'autres.

HENRI, COMTE DE PARIS.

(« La Petite Gironde », 13 Novembre 1935)

La Monarchie seule peut en finir avec le système de confusion où tout le monde s'étant mêlé à tort et à travers des affaires de l'Etat, l'Etat s'est pareillement mêlé des affaires de tout le monde.

JEAN, DUC DE GUISE (+ 1940)

(Manifeste du 30 Janvier 1933)

...par les Communautés professionnelles...

Le Roi, indépendant des partis, attaché au bien public, pourra réaliser un ordre corporatif, car il résoudra avec équité les conflits, punira les coupables si haut qu'ils soient placés et récompensera les bons serviteurs du pays quel que soit leur rang ou leur fortune.

Il fera cesser le désordre d'une économie anarchique en imposant la discipline d'une organisation sociale gardant à chacun ses justes libertés et facilitant la collaboration des producteurs en vue d'une prospérité commune.

HENRI, COMTE DE PARIS.
(« Action Française », 28 Mai 1934)

...Le libéralisme et le marxisme ne sont, en fait, que les deux faces de la même erreur... Il est urgent, pour la France, comme pour le reste du monde, de montrer qu'une troisième formule est possible...

HENRI, COMTE DE PARIS.
(Essai sur le Gouvernement de Demain, 1936).

.... Certaines puissances d'argent s'accrochent désespérément au libéralisme économique et politique qui fit leur fortune ; d'autres, débordés par les idées nouvelles, proposent un corporatisme autoritaire, teinté de paternalisme, par lequel elles voudraient asservir l'ouvrier et lier les classes moyennes.

HENRI, COMTE DE PARIS.
(« Courrier Royal », 10 Mars 1935)

En présence des difficultés actuelles, ne semble-t-il pas que, fidèle à toutes les traditions de son glorieux passé, la royauté vraiment chrétienne et vraiment française doive faire aujourd'hui, pour l'émancipation et la prospérité morale et matérielle des classes ouvrières, ce qu'elle a fait en d'autres temps pour l'affranchissement des communes.

HENRI, COMTE DE CHAMBORD (+ 1883).
(Lettre du 20 Avril 1865)

... par les Communautés locales...

Comme l'a dit Barrès, la nationalité française est faite des nationalités provinciales. Si l'une de celles-ci fait défaut, le caractère français perd un de ses éléments.

Les institutions monarchiques permettront aux provinces de vivre la vie originale et forte qui est leur raison d'être.

Les provinces se reconstitueront rapidement, grâce à la décentralisation économique, à la création d'Assemblées des intérêts régionaux, à la renaissance des universités provinciales, à la défense de la littérature et des arts locaux.

Les administrations centrales pourront alors répartir l'essentiel de leurs attributions entre les diverses provinces.

HENRI, COMTE DE PARIS.

(« Voici le Roi »)

.... La centralisation sclérose et stérilise.

Il faut donc développer et organiser la vie régionale, en ne laissant porter sur le plan national que les grandes questions qui sont de l'ordre national elles aussi.

Il faut mettre fin à un régime absurde qui prétend faire entrer aveuglément dans le même moule la vie de Lille et de Marseille, le travail de mineur du Nord et celui du pêcheur provençal.

Il y faut du reste de la prudence, car tout n'est pas possible, et surtout pas du jour au lendemain, en matière de régionalisme.

HENRI, COMTE DE PARIS.

(« Candide », 30 Juillet 1936)

La République ne peut offrir pour lien entre les divers départements que son administration aveugle et rigide.

Ayant, en la personne du Roi, le lien national, la Monarchie peut, au contraire, laisser à chaque province la jouissance de ses coutumes, de ses droits particuliers, de ses statuts spéciaux.

HENRI, COMTE DE PARIS.

(« Courrier Royal », 6 Mars 1937)

... Constituant moi-même un pouvoir central énergique et fort, parce que traditionnel, je suis seul en mesure de ramener la vie spontanée dans les villes et les campagnes et d'arracher la France à la compression administrative qui l'étouffe.

PHILIPPE, DUC D'ORLÉANS (+ 1926)

(Lettre du 5 Septembre 1900)

... et par les Communautés familiales.

L'action royale est fondée sur des lois naturelles et profondément humaines impliquant un plan réaliste personnifié par le Chef héréditaire des familles françaises.

HENRI, COMTE DE PARIS.
(« Le Mois », Avril 1936)

La famille retrouvera la liberté essentielle d'éduquer et d'instruire ses enfants....

L'accession à la propriété individuelle, sans quoi la constitution d'une famille perd son sens, sera facilitée par tous les moyens. Jamais le régime républicain n'a donné une telle dignité et une telle sécurité aux travailleurs.

Afin de maintenir et protéger la petite propriété, il est indispensable de réformer le régime successoral actuel qui détruit les cadres de la culture.

HENRI, COMTE DE PARIS.
(« Voici le Roi »)

La conservation des familles amène et garantit la stabilité politique, qui est le premier besoin des Etats.

CHARLES X (+ 1836)
(Discours)

La Monarchie et la Communauté impériale.

Il faut grouper nos territoires d'outre-mer en régions économiques : à chacune de celles-ci, donner une autonomie suffisante pour qu'elle puisse, dans le cadre de directives générales formant le plan d'une véritable politique d'Empire, exercer dans le domaine économique et social, une initiative hors de laquelle nulle amélioration n'est possible. Les gouverneurs devront en somme dépendre seuls du Pouvoir Central. Et c'est en revanche à eux seuls, éclairés par les représentants qualifiés des colons et des indigènes, que devra appartenir l'initiative d'appliquer les directives générales, selon les besoins particuliers de leur colonie.

HENRI, COMTE DE PARIS.

(« Essai sur le Gouvernement de demain », p. 141-142)

Il ne devrait pas y avoir une France et des Colonies, mais un Empire français. La colonisation ne saurait être, sans déchoir, une simple source de profits ; elle est, en outre, une prise en charge d'êtres arriérés mais perfectibles, dont il s'agit de protéger la vie au même titre que celle des Français et dont il faut faire le bonheur.

Quant à l'administration, et à la mise en valeur des colonies, je crois qu'il faudrait avant tout y préparer une élite de jeunes Français, dignes de représenter notre civilisation et possédant à ce titre, avec le sens de la grandeur, l'éducation politique la plus étendue. Dans le cadre de directives générales on gagnerait à laisser à nos possessions cette autonomie suffisante qui, seule, favorise l'esprit d'initiative et de progrès. Bien entendu, pour protéger et relier ces terres lointaines, il faut une très forte marine. Si la France n'a pas cette marine, si elle n'a pas cette politique décentralisée et humaine, si certains de ses enfants parmi les meilleurs ne sont pas préparés à la colonisation comme à un apostolat, alors nous pouvons craindre le pire et des pays ambitieux qui guettent notre décadence, et des populations indigènes qui demandent la justice....

HENRI, COMTE DE PARIS.

(« Eclair »)

Les Hiérarchies fondées sur le Service.

....Les notions de « service » et de « fonction » trop souvent oubliées ou tournées en dérision seront replacées à leur rang. Toute position politique ou sociale devra obligatoirement être liée à une fonction dont l'exercice comportera des devoirs et des charges.

Aujourd'hui, les titres et les rangs ne correspondent plus à des services rendus à la société ; dans notre monde matérialiste, la position sociale et ses avantages ont éclipsé la fonction et ses devoirs.

L'immense inertie des intérêts acquis a immobilisé le pays

Trop d'hommes politiques considèrent leur poste comme une sinécure à conserver à tout prix. Par ce biais, l'Etat, n'exerçant plus son rôle, a perdu sa raison d'être.

Le Roi, chef naturel, restaurera les fonctions politique ou sociales, les coordonnera et ne tolérera ni titres qui ne correspondent à des devoirs précis, ni puissance s'exerçant sans bénéfices réels pour la collectivité.

HENRI, COMTE DE PARIS.

(« Voici le Roi »)

Nous reclasserons les Français suivant leurs fonctions sociales et les services rendus à la collectivité.

HENRI, COMTE DE PARIS.

(« L'Intransigeant », 26 Avril 1936)

La plus grande fonction du monarque est de mettre chacun des particuliers dans le poste où il peut être utile au public.

LOUIS XIV (+ 1715)

(Mémoires)

J'aurai toujours attention de n'accorder de lettres de noblesse qu'à ceux qui s'en sont rendus dignes par leurs services.

LOUIS XV (+ 1774)

(Discours du 3 Mai 1767)

Le Roi règnera par la Justice...

La main de justice a été et sera toujours le symbole des rois de France.

HENRI, COMTE DE PARIS.

(« Essai sur le Gouvernement de demain », 1936)

Le roi a toujours tenu ferme la main de justice.

HENRI, COMTE DE PARIS.

(« Le Prolétariat », 1937)

La confiance en la loi ne renaîtra au cœur des Français, du plus humble au plus puissant, que lorsque l'application de cette loi sera effective.

Elle n'est possible que dans un Etat impartial, résolu, capable de garantir l'indépendance des juges et d'assurer l'exécution de leurs sentences.

Autant dire que la Justice n'est concevable et n'est réalisable qu'en Monarchie.

HENRI, COMTE DE PARIS.

(Programme, 1938)

... Ne croyez pas, parce que vous êtes mon frère, que je vous épargnerai contre droite justice ..

SAINT-LOUIS (+ 1270)

(A son frère, le Comte d'Anjou)

Les Rois sont établis pour rendre justice et non pour entrer dans les passions des particuliers.

HENRI IV (+ 1610)

(Au Duc de NEVERS, le 21 Novembre 1590)

...les agitateurs et les profiteurs seront punis.

Le Roi punira les coupables si haut qu'ils soient placés.

HENRI, COMTE DE PARIS.

(« Action Française », 28 Mai 1934)

Tout ce qui ne sert pas le pays est parasitaire ; c'est là l'urgence et la nécessité d'un nettoyage.

HENRI, COMTE DE PARIS.

(« L'Intransigeant », 26 Avril 1936)

La justice nous suffit qu'appliquera le père de famille qui veut voir l'ordre régner chez lui. Celle qui jadis menait à la prison ou à la potence concussionnaires et prévaricateurs de l'Etat, si haut qu'ils fussent placés.

HENRI, COMTE DE PARIS.

(Programme, 1938)

Nous serions trop heureux si nous n'avions jamais qu'à obliger et à faire des grâces. Mais Dieu même, dont la bonté n'a point de bornes, ne trouve pas toujours à récompenser et est quelquefois contraint de punir. Quelque douleur que nous ayons de faire du mal nous devons en être consolés quand nous sentons en nous-mêmes que nous le faisons comme Lui, par la seule vue juste et légitime d'un bien mille fois plus considérable... Exterminer les malfaiteurs, c'est se laisser toucher de compassion pour un nombre infini d'innocents ..

LOUIS XIV (+ 1715)

Le Comte de Paris, Prince Chrétien

Nous voulons rendre sa vraie place à Dieu, dont nous confessons être les serviteurs.

HENRI, COMTE DE PARIS.
(« Le Temps », 5 Février 1939)

(Il faut instaurer) un ordre social, économique et politique imprégnés des principes de l'Évangile.

HENRI, COMTE DE PARIS.
(24 Juillet 1938)

Les Français seront admissibles, quelle que soit leur religion à tous les emplois, pourvu qu'ils en aient la capacité.

.... Notre gouvernement ne sera pas un gouvernement clérical, mais un gouvernement chrétien, ce qui est tout différent

HENRI, COMTE DE PARIS.
(« Le Temps », 5 Février 1939)

L'arène politique et ses luttes sont incompatibles avec la mission du clergé.

HENRI, COMTE DE PARIS.
(Février 1939)

Dieu aidera une nation si celle-ci reconnaît son autorité respecte ses lois, enfin s'applique à modeler sa structure sociale sur les principes chrétiens de justice. Avec Dieu tout est possible sans Lui, c'est la mort certaine.

HENRI, COMTE DE PARIS.
(Lettre du 21 Août 1942)

On ne peut concevoir la paix future autrement que comme une paix sinon chrétienne, du moins acceptable, avouable pour tout esprit chrétien, sous peine de n'être qu'une trêve entre d'immenses batailles.

HENRI, COMTE DE PARIS.
(« La Croix », 28 Avril 1940)

Maintenant qu'il plaît à Dieu commencer à nous faire jouir de quelque meilleur repos, nous avons estimé ne le pouvoir mieux employer qu'à vacquer ce qui peut concerner la gloire de son saint nom et service et à pourvoir qu'il puisse être adoré et prié par tous nos subjects. Et s'il ne lui a plu permettre qu'il ce soit pour encore en une même forme et religion que ce soit au moins d'une même intention.

HENRI IV (+ 1610)

Je n'ai jamais manqué de vous faire observer, lorsque l'occasion s'en est présentée, combien nous devons avoir de respect pour la religion et de déférence pour ses ministres... Mais... les gens d'église sont sujets à se flatter un peu trop des avantages de leur profession et s'en veulent quelquefois servir pour affaiblir leurs devoirs les plus légitimes...

LOUIS XIV (+ 1715)
(Mémoires)

Le Roi nécessaire à la France

En face d'abstractions politiques limitées et précaires, le vrai secret du Roi est d'être un homme fait de chair et d'esprit. Lui seul peut être à la fois conservateur et révolutionnaire. Lui seul peut, dans la sérénité des lendemains assurés, faire le choix entre les traditions qu'il est nécessaire à l'avenir du pays de maintenir et le progrès qu'il est indispensable d'accélérer pour construire enfin la société économique sur des bases plus humaines.

La France a le plus urgent besoin d'un arbitre : son peuple réclame les soins d'un père attentif. Tout ensemble conservatrice et révolutionnaire, la Monarchie.... accomplit aujourd'hui ce miracle contre l'histoire de n'être pas un passé mort, mais, au contraire le plus vivant des avenir.

HENRI, COMTE DE PARIS.

(« Voici le Roi »)

....Un ordre naturel.... c'est le plus important et qui, en restaurant la paix en France, la restaurerait du même coup dans le monde, qui en a tant besoin.

HENRI, COMTE DE PARIS.

(« Candide », 30 Juillet 1936)

L'Europe d'aujourd'hui souffre avant tout de la faiblesse actuelle de la France.

Celle-ci ne reprendra définitivement sa place dans le concert des Nations que dans la mesure où elle saura rendre à son gouvernement l'indépendance et l'autorité que nécessite l'exercice de la fonction souveraine.

HENRI, COMTE DE PARIS.

(« Le Mois », Avril 1936)

Ma personne n'est rien ; mon principe est tout... Je suis le pilote nécessaire, le seul capable de conduire le navire au port.

HENRI, COMTE DE CHAMBORD (+ 1883)

. . . . Je n'ai pas laissé passer sans émotion et sans retour sur les mystérieux desseins de Dieu, le millième anniversaire du jour où le premier de mes ancêtres échangea le titre de Comte de Paris contre celui de Roi de France.

Nous sommes bien loin de ce roi Eudes (1), qui, par les années, était plus près de Jésus-Christ que nous ne sommes de lui. La Monarchie qu'il fonda ne ressemblait guère à celle que nous voulons relever et adapter à la vie moderne.

Mais il y avait déjà deux choses qui ont vécu mille ans et qui ne peuvent être grandes que par leur union : l'idée nationale française et la race capétienne.

PHILIPPE, COMTE DE PARIS (+ 1894)
Grand-père d'HENRI, COMTE DE PARIS
(Lettre du 7 Février 1888)

(1) Eudes, premier roi de la maison capétienne, fils de Robert le Fort fondateur de cette maison, et grand oncle d'Hugues Capet, le premier roi à partir duquel la couronne ne quitta plus cette famille.

UNE INSTITUTION : LA ROYAUTE

Depuis cent cinquante ans, la France a changé treize fois de régime et connu quatorze constitutions qui se proposaient de la régir pour l'éternité.

Dans le même laps de temps la France a fait application de plusieurs doctrines qui prétendaient détenir la vérité et faire régner la justice sociale : le libéralisme, le césarisme, le marxisme.

Du libéralisme est sorti le capitalisme anonyme et la toute puissance des grands trusts ;

Du césarisme est issue la conception de l'Etat totalitaire qui asservit directement l'homme à l'Etat ;

Du marxisme est provenu le communisme qui, oublieux de la dignité de l'homme et de la liberté qui en est le garant nécessaire, rabaisse la société humaine au rang de la fourmilière ou de la ruche ;

De ces expériences qui n'ont pas réussi à acclimater sur notre sol des conceptions exportées de l'étranger, sont résultées cinq invasions étrangères au cours desquelles Paris a été pris et occupé quatre fois, et quatre révolutions qui ont ensanglanté notre patrie de luttes fratricides.

Pendant ce même temps, le jeu combiné de la démocratie politi-

que, du césarisme dictatorial, du communisme et du libéralisme matérialiste, rendait les guerres de plus en plus impitoyables et totales.

Au cours de cette période, la France a été vaincue quatre fois : en 1814, en 1815, en 1871, en 1940 ; quatre fois son existence a été remise en question.

En 1789, la France était le pays le plus peuplé d'Europe ; en 1939, la densité de sa population était inférieure à celle de tous les autres grands Etats du continent européen et la plaçait au dernier rang.

Cent cinquante années d'incertitudes, de divisions et de luttes ont aussi compromis l'existence et le bon renom de la France.

Nous ne voulons plus ni aventures, ni aventuriers.

Nous voulons une France grande, une France forte, une France une, une France rajeunie, qui donne à l'Europe et au monde l'exemple de son rayonnement et de sa civilisation.

La substance de notre pays nous est trop chère pour que nous admettions que son existence soit mise en question périodiquement.

Nous voulons que nos fils puissent vivre en paix dans la justice et que l'ordre social et politique ne

soit pas discuté à chaque génération.

Nous voulons pouvoir respecter une autorité enfin respectable, qui respectera elle-même nos familles, nos foyers, nos personnes et nos biens.

Nous voulons que nos fils puissent aimer le chef qu'ils devront suivre et goûtent la joie sans réserve de le servir.

Nous voulons pouvoir joyeusement lancer le cri d'allégresse des Français d'autrefois, nos aïeux :

Vive le Roi ! Vive la Reine !

Nous voulons un pays où soit progressivement abolie la condition prolétarienne, un pays où règnent toutes les libertés compatibles avec l'ordre naturel des personnes et des institutions.

Nous voulons que la France demeure à l'avant-garde de la civilisation et qu'elle redevienne le pays où s'épanouissent le plus naturellement du monde l'esprit, l'art, la courtoisie, le bon goût, l'élégance, le bien-vivre et la gaieté.

Nous voulons une France virile et résolue, ayant le sens de la grandeur et la volonté d'acquiescer ou de garder les moyens nécessaires à la manifestation de cette grandeur, au rajeunissement de son génie et à la splendeur de sa justice à travers l'Empire et le monde.

..

..Nous voulons la Monarchie capétienne....

..

La Royauté est faite pour durer. Elle ne recherche pas le vain prestige et ne se risque pas aux aventures : elle a le temps pour elle.

La Royauté assure la permanence du pouvoir. Le Roi ne meurt

pas. Le fils aîné du Roi devient instantanément Roi à la mort de son père. L'autorité n'est jamais vacante et les destinées du pays sont toujours entre les mains du chef qu'on ne discute pas.

La Royauté est indépendante et s'appuie sur les forces vives de la Nation, non sur des partis politiques toujours artificiels. Le chef de parti fait nécessairement une politique qui a pour but l'abaisssement ou la destruction des autres partis ; le Roi, qui est le Roi de tous les Français et non celui d'une faction, veille à leur garantir les mêmes droits, à protéger tous les intérêts légitimes. Il peut seul avoir le souci du bien commun.

La Royauté fera régner la justice. Les Rois de France étaient avant tout des justiciers. Saint-Louis est le modèle des Rois parce qu'il fut le modèle des juges.

La Royauté est un régime d'autorité tutélaire. Reposant sur le principe de la légitimité, elle n'a pas besoin pour se faire respecter d'un réseau de policiers. Fondée sur la plus ancienne tradition, elle est tempérée par des lois fondamentales qui ont, au cours de notre histoire, toujours été respectées.

La Royauté est gardienne de nos libertés, l'étatisme et les mille tracasseries qu'il engendre est incompatible avec l'exercice de la fonction royale.

La Royauté est l'échelle de l'homme. Les principes abstraits et l'anonymat des assemblées disparaissent devant la personne du Roi, chef tangible et permanent, que l'on peut voir et approcher et qui décide souverainement.

La Royauté est hardiment sociale. En-dehors et au-dessus des classes et des partis, le Roi, par

son exceptionnelle indépendance, imposera les mesures qui permettront de relever les conditions du travail et transformer le sort des masses laborieuses.

La Royauté est garante de l'unité française. Le Roi, descendant des grands assembleurs de la terre française est Roi de France et sa famille appartient à tous les Français. Ses enfants sont les enfants de France. La Monarchie réalise cette double unité du territoire et des générations qui s'y succèdent.

La Royauté repose sur le loyalisme et l'amour réciproque du Roi et de la Nation. Régime permanent, mariage d'une famille et

d'un peuple, la Monarchie, dont le Roi est à la fois chef et Père, ne peut vivre que par une confiance totale et un amour sans réserve entre la dynastie et la Nation.

La Royauté est empirique et réaliste. Les théories politiques naissent et meurent. La Monarchie évolue suivant les générations et s'adapte continuellement au mieux possible du moment.

La Royauté, *par le seul fait de sa présence*, forte de ses traditions et de son dynamisme, rendra à la France la puissance, le rang et le prestige qui lui valait son passé millénaire et glorieux.

LE CENTRE D'ÉTUDES ET DE DOCUMENTATION A POUR BUT

« de mettre à même ses adhérents d'apporter au relèvement de la France leur entier concours en étudiant le développement des divers problèmes d'actualité pour en chercher la meilleure solution ; »

« de leur permettre de suivre ce relèvement par la réunion d'une documentation sur toutes les questions d'ordre politique, économique et social ».

A CET EFFET, LE CENTRE D'ÉTUDES ET DE DOCUMENTATION

— agissant sous sa propre responsabilité et avec une entière autonomie administrative et financière ;

— reconnu comme organisme chargé des questions de formation, d'information et de propagande par le Secrétariat de Monseigneur le Comte de Paris.

— publie des feuilles d'information et de documentation (en moyenne deux envois de deux feuilles par mois) adressées à ses adhérents ;

— met sur pied des cadres (délégués et correspondants), départementaux et locaux ;

— demande à ces cadres de regrouper les adhérents du Centre d'Études et de Documentation, et en général les royalistes anciens et nouveaux, fidèles à la France et au Prince, sans acception de personne ou de tendance, au moyen.

— de rencontres de travail et d'amitié,

— de réunions de propagande,

— de grandes enquêtes,

— de prospection systématique et de campagnes permanentes d'adhésion au Centre.

— suscite la création de centres spécialisés de formation politique destinés à permettre aux jeunes (salariés et étudiants) d'approfondir leurs connaissances doctrinales et d'établir des équipes de propagandistes spécialisés (tel, à Paris, le Centre Royaliste de Formation Politique).

LE CENTRE D'ÉTUDES ET DE DOCUMENTATION

— est une association régie par la loi de 1901 ;

— cette association est composée d'adhérents qui forment ses cadres, ses militants, etc....

Ces adhérents sont répartis dans les trois catégories suivantes :

— membres souscripteurs (cotisation annuelle de 300 frs).

— membres associés (cotisation annuelle de 1.000 frs).

— membres donateurs (cotisation annuelle de 5.000 frs et plus).

Le Centre a besoin de ces cotisations pour vivre, mais il accepte d'associer à ses travaux ou de faire connaître ses documents à ceux qui ne pourraient s'en acquitter entièrement.

Les adhésions sont reçues :

— par les délégués et correspondants du Centre,

— au cours de toutes les réunions organisées par lui,

— au siège social, 9 rue d'Artois, Paris, 8^e, en espèces, par mandat, par chèque bancaire ou à défaut par chèque postal (C.C.P. Paris 4560-61).

CENTRE D'ÉTUDES ET DE DOCUMENTATION

Association déclarée le 28 Mars 1945 conformément à la loi de 1901.- 9, RUE D'ARTOIS, PARIS (VIII*)

Téléphone : ELYsées 50-16 - C. C. Paris 4560-61

"La mission essentielle du pouvoir est de rendre les hommes heureux" HENRI, Comte de Paris

BULLETIN D'ADHÉSION

M

Adresse

Profession

Adhère au CENTRE D'ÉTUDES ET DE DOCUMENTATION en qualité de membre **souscripteur (300 fr.), associé (1.000 fr.), donateur (5.000 fr.)** ⁽¹⁾ et lui verse la somme de
en espèces, par chèque, chèque-postal, mandat. ⁽¹⁾

A

le

19

Signature

(1) Rayer les mentions inutiles

**IMPRIMERIE DE LA
PRESSE JURASSIENNE**

19, RUE DUSILLET, 19

DOLE (Jura)



Madame la Comtesse de PARIS et huit des Enfants de France - LL. AA. RR.

La Princesse ISABELLE (8 Avril 1932) le Prince HENRI (14 Juin 1933)
 La Princesse HÉLÈNE (17 Septembre 1934) le Prince FRANÇOIS (15 Août 1935)
 La Princesse ANNE (4 Décembre 1938) La Princesse DIANE (25 Mars 1940)
 Les Princes MICHEL et JACQUES (25 Juin 1941) LL. AA. RR. La Princesse CLAUDE
 (11 Décembre 1943) et la Princesse CHANTAL (10 Janvier 1946) ne figurant pas
 dans ce groupe.



EDITÉ
par la
Société d'Études et de Documentation Nationale
pour le compte
du
CENTRE D'ÉTUDES ET DE DOCUMENTATION
9, Rue d'Artois - PARIS

Le présent fac-similé a été
réalisé pour le *Lys rouge* en
décembre 2001 et inclus dans le
n° 49 de la revue.

Il est vendu séparément au
prix de :

2 € (13,12 FF).

PARTICIPATION

aux FRAIS : 10 Frs —